

# ADMINISTRATION

## LE DROIT CONSTITUTIONNEL

DE LA LÉGISLATION COMPARÉE ET DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

PUISANCES : LA FRANCE, — L'ANGLETERRE, — L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE. LES PUISSANCES LATENTES : L'ESPAGNE, — L'ITALIE, LA SUISSE, LA BELGIQUE. PRÉCÉDÉS DE CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES SUR LA CRÉATION D'UNE JURIDICTION ADMINISTRATIVE EN FRANCE.

PAR

René JACQUELIN

DOCTEUR EN DROIT  
AVOCAT A LA COUR D'APPEL  
PROFESSEUR AU MUSÉUM NATIONAL DE LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

PARIS

GIARD. LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, RUE SOUVESTRE, 16

1891

## TABLE DES MATIÈRES

I.	Garanties de l'individu dans l'organisation et la séparation des pouvoirs .....	11
1.	— Reconnaissance ou méconnaissance de la séparation claire .....	11
2.	— Existence ou non-existence d'un pouvoir judiciaire .....	11
II.	Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire .....	11
§ 1.	— Mode de recrutement du pouvoir judiciaire .....	11
§ 2.	— Condition d'indépendance du pouvoir judiciaire .....	11
III.	Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs .....	11
§ 1.	— Domaine d'application de la juridiction administrative .....	11
a.	Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire .....	11
b.	Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux .....	11
§ 2.	— Les divers tribunaux administratifs .....	11
a.	Organisation .....	11
1.	Mode de recrutement des tribunaux administratifs .....	11
2.	Conditions d'indépendance des tribunaux administratifs .....	11
b.	Attributions .....	11
1.	Contentieux administratif jugé par les tribunaux administratifs .....	11
Actes de la puissance publique .....	11	
Actes administratifs ; actes de gouvernement .....	11	
2.	Contentieux judiciaire jugé par les tribunaux administratifs .....	11
Actes de la personne morale.—Affaires purement	11	

— Conflit entre l'Etat et ses agents administratifs	106, 129, 127, 175
bien	108, 130, 179
— Le conflit d'attributions	108, 132, 180
Élevation du conflit	108, 132, 180
Par qui, — quand il peut être élevé; — ses effets	108, 132, 180
— Jugement du conflit	108, 134, 183
Autorité chargée de statuer; — effets du jugement rendu sur conflit, — procédure	108, 134, 183
<b>SECOND TYPE : a. L'ANGLETERRE. — b. LES ÉTATS-UNIS.</b>	
a. L'ANGLETERRE	187
— Garanties de l'individu dans le principe de la séparation des pouvoirs	189
1. — Reconnaissance ou méconnaissance du principe	189
2. — Existence ou non existence du pouvoir judiciaire	195
— Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire	196
1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire	196
2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire	202
— Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs	205
1. — Domaine d'application de la juridiction administrative	205
2. — Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire	205
3. — Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux	206
4. — Les divers tribunaux administratifs	207
a. Organisation	207
b. Mode de recrutement des tribunaux administratifs	208

3. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire administratif	211
4. — Attributions	211
5. — Actions en responsabilité contre les fonctionnaires publics	211
1. — Le conflit d'attributions	211
2. — Les ÉTATS-UNIS	211
3. — Garanties de l'individu dans le principe de la séparation des pouvoirs	211
1. — Reconnaissance ou méconnaissance du principe	211
2. — Existence ou non existence du pouvoir judiciaire	211
II. — Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire	211
1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire	211
2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire	211
III. — Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs	211
1. — Absence de juridiction administrative	211
2. — Actions en responsabilité contre les fonctionnaires	211
3. — Le conflit d'attributions	211
TROISIÈME TYPE : a. L'ALLEMAGNE. — b. L'AUTRICHE	211
a. L'ALLEMAGNE	211
— Garanties de l'individu dans le principe de la séparation des pouvoirs	211
1. — Reconnaissance ou méconnaissance du principe	211
2. — Existence ou non existence du pouvoir judiciaire	211
— Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire	211
1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire	211
2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire	211
3. — Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs	211

TABLE DES MATIÈRES

1. — Conditions d'indépendance de la juridiction administrative.	232
II. — Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs.	233
§ 1. — Domaine d'application de la juridiction administrative.	234
a. Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire.	234
b. Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux.	235
c. Développement historique du contentieux administratif.	236
d. Les divers tribunaux administratifs.	237
a. Organisation.	237
1. Mode de recrutement des tribunaux administratifs.	237
2. Conditions d'indépendance des tribunaux administratifs.	247
3. Attributions.	248
1. Contentieux administratif jugé par les tribunaux administratifs.	249
Actes de la puissance publique.	249
Actes administratifs : — actes de gouvernement.	249
2. Contentieux judiciaire jugé par les tribunaux administratifs.	250
Actes de la personne morale. — Affaires purement judiciaires. — Contentieux entre l'Etat et ses agents comptables.	250
3. La responsabilité des fonctionnaires publics.	253
4. Le conflit d'attributions.	256
§ 2. L'AUTRICHE.	261
— Garanties de l'individu dans le principe de la séparation des pouvoirs.	262
— Reconnaissance ou méconnaissance du principe.	262
— Existence ou non-existence du pouvoir judiciaire.	263
— Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire.	265
— Mode de recrutement du pouvoir judiciaire.	265
§ 2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire.	266
III. — Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs.	267
§ 1. — Domaine d'application de la juridiction administrative.	268
a. Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire.	268
b. Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux.	269
§ 2. — Les divers tribunaux administratifs.	270
a. Organisation.	270
1. Mode de recrutement des tribunaux administratifs.	270
2. Conditions d'indépendance des tribunaux administratifs.	271
3. Attributions.	272
1. Attributions de la Cour de justice administrative.	272
2. Attributions du Tribunal d'Empire.	273
3. Attributions de la Cour des Comptes.	274
§ 3. — La responsabilité des fonctionnaires publics.	275
§ 4. — Le conflit d'attributions.	275
a. Élévation du conflit.	276
b. Jugement du conflit.	277
CHAPITRE II. — B. LES PUISSANCES DE SECOND ORDRE.	278
PREMIER TYPE : L'ESPAGNE.	278
I. — Garanties de l'individu dans le principe de la séparation des pouvoirs.	279
1. — Reconnaissance ou méconnaissance du principe.	280
2. — Existence ou non-existence du pouvoir judiciaire.	281
— Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire.	281
1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire.	282

<b>CHAPITRE II : DE LA JUSTICE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	11
<b>BELGIQUE. — a. L'ITALIE.</b>	
— Garanties de l'individu dans le recrutement et l'exercice des pouvoirs .....	1
1. — Reconnaissance ou méconnaissance du pouvoir .....	1
2. — Existence ou non-existence du pouvoir judiciaire .....	1
II. — Garanties de l'individu dans l'organisation du pouvoir judiciaire .....	1
§ 1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire .....	1
§ 2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire .....	1
III. — Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs .....	1
§ 1. — Domaine d'application de la juridiction administrative .....	1
a. Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire .....	1
b. Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux .....	1
c. Résultats généraux de la réforme Italienne .....	1
2. — Les divers tribunaux administratifs .....	1
a. Organisation .....	1
1. Mode de recrutement des tribunaux administratifs .....	1
2. Conditions d'indépendance des tribunaux administratifs .....	1
b. Attributions .....	1
1. Contentieux administratif jugé par les tribunaux administratifs .....	1
Actes de la puissance publique .....	1
Actes administratifs; — actes de gouvernement .....	1
2. Contentieux judiciaire jugé par les tribunaux administratifs .....	1
Actes de la personne morale. — Actes purement judiciaires. — Actions en responsabilité contre	1

I.	1. — Reconnaissance du pouvoir administratif
	2. — Existence ou non d'indépendance du pouvoir administratif
II.	— Garanties de l'individu dans l'exercice du pouvoir judiciaire
	1. — Mode de recrutement du pouvoir judiciaire
	2. — Conditions d'indépendance du pouvoir judiciaire
III.	— Garanties de l'individu dans la détermination de l'autorité compétente à l'égard des litiges administratifs
§ 1.	— Domaine d'application de la juridiction administrative
	a. Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire
	b. Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux
	c. Résultats généraux du système
§ 2.	— Les divers tribunaux administratifs
	a. Organisation
	1. Mode de recrutement des tribunaux administratifs
	2. Conditions d'indépendance des tribunaux administratifs
	b. Attributions
§ 3.	— La responsabilité des fonctionnaires publics
§ 4.	— Le conflit d'attributions
	a. — Elévation du conflit
	b. Jugement du conflit

I.	— Vices et contraintes de la théorie classique de la responsabilité publique
	— Vices et contraintes de la théorie de la responsabilité publique administrative
	Exemples pratiques
	a. La responsabilité des fonctionnaires publics
	• le décret-loi du 19 septembre 1870
	b. La théorie des actes de gouvernement
	c. La coexistence des deux ordres de juridiction
	Résumé
III.	— Doctrine de la transformation
	Vue d'ensemble. — Appréciations
IV.	— Le système proposé
§ 1.	— Domaine d'application de la juridiction administrative. — Transformation
	a. Limites entre le contentieux administratif et le contentieux judiciaire
	b. Limites entre le contentieux administratif et le recours purement gracieux
	— Les divers tribunaux administratifs. — Transformation
	a. Organisation
	b. Attributions
	a. Extension du contentieux administratif
	b. Restriction du contentieux administratif
§ 3.	— La responsabilité des fonctionnaires publics
	Suppression
	— Le conflit d'attributions. — Suppression
	CONCLUSION
	1. Du rôle constitutionnel du pouvoir exécutif dans une république
	2. L'avenir de la question de la juridiction administrative

1. **W**hat is the name of your firm?  
2. **W**hat is the name of your business?  
3. **W**hat is the address of your business?

4. **W**hat is the name of your business?  
5. **W**hat is the address of your business?

6. **W**hat is the name of your business?  
7. **W**hat is the address of your business?

8. **W**hat is the name of your business?  
9. **W**hat is the address of your business?

10. **W**hat is the name of your business?  
11. **W**hat is the address of your business?

12. **W**hat is the name of your business?  
13. **W**hat is the address of your business?

14. **W**hat is the name of your business?  
15. **W**hat is the address of your business?

16. **W**hat is the name of your business?  
17. **W**hat is the address of your business?